

Gestion des risques de l'entreprise sous siège (assiégée?) : Solutions de rechange pour le Canada

Note sur la politique agroalimentaire indépendante
Septembre 2020
Al Mussell et Douglas Hedley



La problématique

La gestion des risques de l'entreprise (GRE) au Canada est à l'origine de controverses depuis quelques années. L'objectif principal a été Agri-stabilité et, dans une moindre mesure, le cadre d'Agri-relance. En ce qui concerne Agri-stabilité, les préoccupations de l'industrie portent sur les coûts et la complexité de l'inscription au programme ainsi que les changements au programme qui ne sont pas présents dans ses versions antérieures ni dans son prédécesseur, le PCSRA — la disposition limitant la marge de référence, et les changements relatifs au déclenchement de paiement et de couverture des pertes.

Dans le même ordre d'idées, l'industrie a fait pression sur les gouvernements pour que des changements soient apportés à Agri-stabilité. Ces changements concernent principalement les paramètres d'Agri-stabilité surtout avec le gouvernement fédéral. Dans d'autres cas, l'industrie a fait pression sur les gouvernements provinciaux, ce qui a entraîné le maintien ou le renouvellement des programmes provinciaux de GRE, notamment l'ASRA au Québec et le RMP en Ontario.

Les préoccupations concernant Agri-stabilité ont réuni certains secteurs de l'industrie — les grandes cultures, le bétail et l'horticulture — en un front commun pour faire pression sur les gouvernements pour qu'ils apportent des changements.

Pendant ce temps, le contexte dans lequel les programmes de GRE ont été mis en place a changé passablement. Les États-Unis ont instauré des programmes *ad hoc* à plusieurs reprises — initialement dans le cadre du Programme de facilitation du marché (PFM) en 2018 et 2019, du Programme d'assistance alimentaire contre le coronavirus (CFAP) et, plus récemment, du CFAP 2. Cela représente un soutien significatif au-delà de ce qui est déjà prévu au Farm Bill.

Les effets de distorsion sur le marché de ce soutien américain supplémentaire saperont logiquement les fondements et l'efficacité d'Agri-stabilité, indépendamment du dialogue actuel sur les déclencheurs de paiement et les niveaux de couverture. La probabilité que ces programmes de soutien *ad hoc* des États-Unis se poursuivent, à des niveaux qui dépassent probablement les limites dont disposent les États-Unis en matière de soutien causant des distorsions de marché, ne fait qu'aggraver la préoccupation. Cette situation risque d'être exacerbée par la perspective d'une augmentation des paiements de soutien par d'autres (comme l'UE). La capacité du Canada et d'autres pays à appliquer des mesures régissant le soutien interne par le biais de l'OMC a été démantelée.

**Les notes indépendantes sur la politique agroalimentaire fournissent des perspectives
indépendantes non commanditées sur les enjeux de l'agroalimentaire**
Agri-Food Economic Systems, 100, rue Stone Ouest, bureau 104, Guelph (Ontario) N1G 5L3,
(519) 827-6239
www.agrifoodecon.ca

Cette note documente cette situation évolutive et propose des solutions de rechange que le Canada peut mettre de l'avant dans le cadre d'un réaménagement nécessaire de sa politique de GRE.

Programmation *ad hoc* aux États-Unis

Les paiements en dehors des programmes établis dans le cadre du Farm Bill 2018 ont d'abord été effectués dans le cadre du PFM, en 2018 et 2019, et maintenant du CFAP et CFAP 2 en 2020. La tendance a été à la fois d'élargir et d'approfondir l'étendue du financement au titre de ces programmes. Le tableau 1 ci-dessous fournit une illustration et un aperçu. Depuis l'introduction du PFM en 2018, à l'exception de 2019, les paiements et budgets globaux ont augmenté au fil du temps, atteignant plus de 13 milliards de dollars alloués au CFAP 2. Les plafonds sur les paiements ont également augmenté, passant d'un montant initial de 125 000 \$ US par entité par secteur (cultures et élevage) et à 750 000 \$ US pour les entités qui sont des partenariats ou des sociétés comptant plus de 3 actionnaires¹. Le premier des programmes PFM couvre les produits agricoles déjà couverts par les programmes du Farm Bill, ainsi que le lait, le porc et les cultures de spécialité²; le PFM 2019 a élargi la couverture des cultures non spécialisées et spécialisées. Le CFAP a élargi la couverture du bétail pour inclure les bovins et les petits ruminants, et a considérablement élargi la couverture des cultures horticoles dans les cultures spécialisées. Le CFAP 2 a encore élargi la couverture du bétail pour inclure les poulets à griller et le bétail spécialisé qui comprend les dindes et qui s'étend bien au-delà des petits ruminants, ce qui élargit encore la couverture de l'horticulture dans les cultures spécialisées.

Tableau 1 Aperçu des programmes de paiement *ad hoc* américains

	PFM 2018 ^a	PFM 2019 ^a	CFAP ^b	CFAP 2 ^c
Budget / dépenses Globales Milliards US \$	8,60	14,40	10,10	13,21
Maximum Plafond de paiement	125 000 \$ cultures; 125 000 \$ bétail	250 000 \$ cultures; 250 000 \$ bétail	Jusqu'à 750 000 \$	Jusqu'à 750 000 \$
Bétail spécialités	2	2	5	6 + Produits bétail
Cultures spécialisées	2	10	> 100	> 230
Revenu brut admissible	Aucune limite si >75 % des revenus proviennent de l'agriculture; sinon <900 000 \$	Aucune limite si >75 % des revenus proviennent de l'agriculture; sinon <\$900 000 \$	Aucune limite si >75 % des revenus proviennent de l'agriculture; sinon <900 000 \$	Aucune limite si >75 % des revenus proviennent de l'agriculture; sinon <900 000 \$

^a Source : General Accounting Office des États-Unis

^b Source Fonds du USDA/FSA alloués au 20 sept. 2020

^c Source : Analyse coûts-avantages du Coronavirus Food Assistance Program 2 du USDA/FSA

¹ Plus de détails sur CFAP et CFAP 2 sont disponibles sur <https://www.farmers.gov/cfap>

² PFM 2018 a effectué des paiements pour le coton, le maïs, les produits laitiers, le porc, le sorgho, le soja et le blé, ainsi que les cerises douces fraîches et amandes décortiquées en tant que « cultures spéciales »

Les notes indépendantes sur la politique agroalimentaire fournissent des perspectives indépendantes non commanditées sur les enjeux de l'agroalimentaire

Agri-Food Economic Systems, 100, rue Stone Ouest, bureau 104, Guelph (Ontario) N1G 5L3,
(519) 827-6239

www.agrifoodecon.ca

Les critères d'admissibilité fondés sur le revenu brut ne semblent pas limiter la participation. Cependant, un autre aspect de la participation est l'inscription de produits dans lesquels les producteurs ont été protégés de la volatilité des prix par des programmes, comme par le biais d'un contrat à terme. Comme Janzen *et coll.* le mentionnent³, cela a créé des écarts entre l'allocation prévue par les fonds du PAFC selon les produits et l'allocation réelle — ils notent un écart entre le maïs et le soja; un écart similaire semble exister entre les paiements prévus et réels pour le porc.

Ce qui précède illustre, entre autres, de manière frappante que les paiements effectués dans le cadre des programmes PFM et CFAP sont importants et généralisés pour tous les produits et qu'ils sont en dehors du Farm Bill et de son cadre de subventions agricoles.

Risque de poursuite de la programmation *ad hoc* aux États-Unis

On pourrait penser que les paiements du PFM ont atténué les effets de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine sur l'agriculture américaine en 2018-2019, que les paiements du CFAP répondent en partie aux conséquences de la pandémie de Covid-19, qu'ils sont en partie des politiques de l'année électorale et que, lorsque chacun de ces événements passera, les paiements *ad hoc* américains prendront fin. Bien que possible, il s'agit d'une interprétation très étroite et risquée. Il y a de sérieuses raisons de penser que ces types de programmes pourraient se poursuivre dans le futur ou même devenir permanents.

Un facteur de motivation est l'iniquité perçue des paiements des programmes antérieurs entre les produits et les États, ainsi que la volonté de corriger ces inégalités dans une conception améliorée dans le cadre de nouveaux programmes. Par exemple, dans une lettre adressée au secrétaire américain à l'Agriculture Sonny Perdue datée du 19 novembre 2019, un certain nombre de sénateurs démocrates se sont plaints que les paiements du PFM « choisissaient les gagnants et les perdants entre les régions et les cultures », véhiculant le message implicite que les programmes devaient être revus pour restaurer l'équité. Ces mêmes préoccupations ont récemment été exprimées par certains sénateurs démocrates en réponse à un rapport du GAO américain sur les paiements PFM⁴. Il est donc raisonnable de s'attendre à une demande de nouveaux programmes et paiements dans la recherche continue de « l'équité » entre les produits agricoles et les régions aux États-Unis.

La mise en place de subventions agricoles peut être beaucoup plus facile que de les supprimer. Comme l'agriculture américaine a maintenant cumulé sur trois ans des dizaines de milliards de dollars en paiements *ad hoc*, l'industrie s'y est nécessairement adaptée et détesterait les voir disparaître. Cela rend l'annulation de ces programmes politiquement difficile, quel que soit le vainqueur de l'élection présidentielle de novembre. Si l'ancien vice-président Biden est élu, il aura eu besoin du soutien de certains États du Midwest qui ont bénéficié de ces programmes; à l'inverse, si le président Trump est réélu, une grande partie de ses électeurs se trouve dans les zones rurales et dans le Midwest. Dans les deux cas, interrompre ces paiements serait politiquement coûteux.

³ JANZEN, Joe, J. Coppess et N. Paulson. « CFAP Payments to Date and Possible Future Ad Hoc Farm Payments. » *farmdoc daily*, université de l'Illinois, Département de l'économie de l'agriculture et des consommateurs (septembre 2020), Urbana-Champaign, 3 septembre 2020.

⁴ https://www.agriculture.senate.gov/newsroom/dem/press/releas_e/independent-gao-report-confirms-trump-administration-payments-for-trade-damages-favored-certain-farmers

De plus, il n'y a pas de raison majeure justifiant un changement de direction au sujet de ces paiements. Le processus d'appel de l'OMC étant écarté indéfiniment, les États-Unis peuvent opérer sans crainte que d'autres pays gagnent des contestations commerciales, qu'ils aient ou non dépassé leurs plafonds de l'OMC sur le soutien perturbant les échanges⁵. De plus, avec la situation du commerce agroalimentaire avec la Chine toujours en cours — même avec l'accord entre les États-Unis et la Chine — il peut y avoir un désir de la part des États-Unis de conserver l'accès aux éléments de soutien en cas de détérioration des relations commerciales.

Les effets du soutien continu des États-Unis

Les effets du soutien continu à l'agriculture sont bien connus et devraient préoccuper grandement le Canada. Dans un marché libre, ce sont des baisses de prix qui viennent à bout des bas prix, car ils donnent un signal de réduction de l'offre. Cependant, les paiements de programmes agricoles atténuent ce signal et minimisent le besoin d'ajustement. Les paiements de subventions peuvent également être utilisés par les agriculteurs pour financer l'expansion et l'augmentation de la production, exacerbant les bas prix et encourageant la demande de soutien supplémentaire à l'avenir.

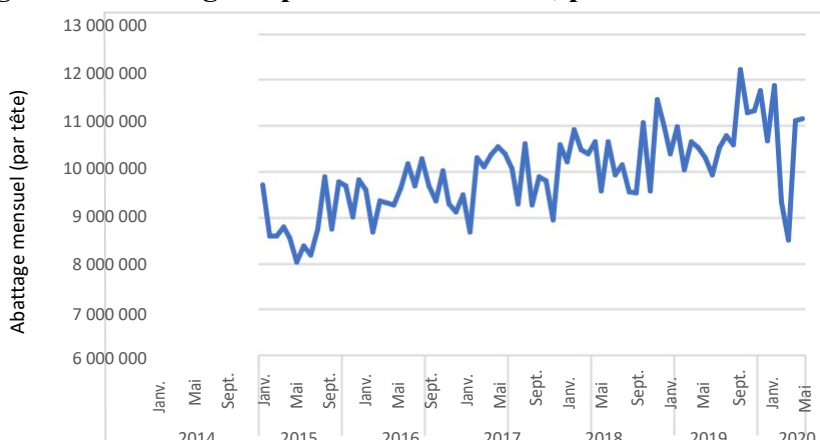
Dans le contexte d'un marché ouvert et libre avec les États-Unis pour la grande majorité des produits agroalimentaires, cette perspective est inquiétante pour le Canada. La plupart des produits agricoles reposent sur un échange entre les États-Unis et le Canada pour établir les prix. Mais lorsque l'ajustement des prix est influencé par des subventions aux États-Unis, il en résulte une baisse des prix aux États-Unis et au Canada. Les subventions en cours garantissent également la capacité existante qui, autrement, aurait dû être réduite en raison des forces du marché.

Une illustration importante pour le Canada est celle du porc. La production porcine aux États-Unis a augmenté de façon marquée ces dernières années. La figure 1 ci-dessous fournit un certain contexte. En 2014, l'abattage commercial mensuel moyen de porcs aux États-Unis était de 8,84 millions de têtes; en 2019 il était de près de 10,8 millions de têtes, soit une augmentation de 21 %.

Pendant ce temps, les marchés de porcs canadiens ont eu du mal à rester stables. La figure 2 ci-dessous montre le total des ventes annuelles de porcs au Canada, 2015-2019. La figure montre une différence marquée par rapport à la tendance aux États-Unis. Les mises en marché canadiennes de porcs ont augmenté de 2014 à 2015, mais sont restées essentiellement stables depuis, à environ 27 millions de têtes / an et sont inférieures à ce niveau depuis 2017.

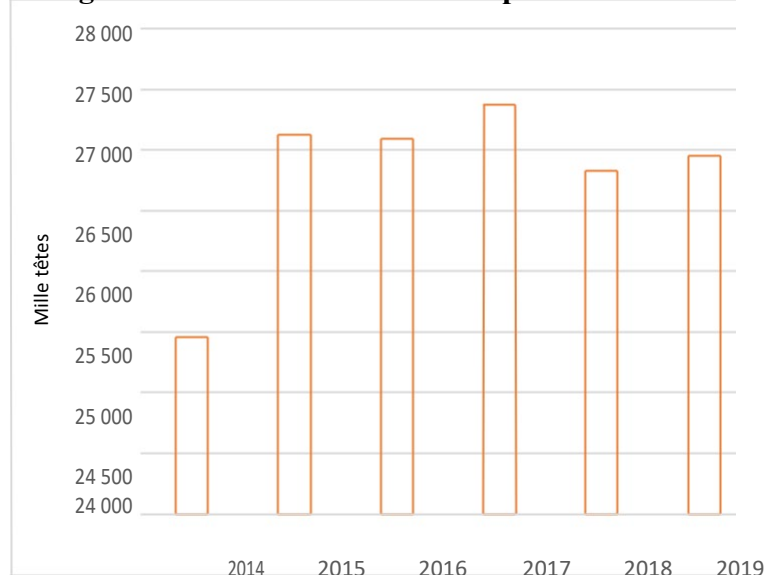
⁵ Joe Glauber, chercheur principal, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, observe que les États-Unis ont probablement dépassé leurs plafonds pour le soutien qui perturbe le marché en 2019 et 2020. <https://www.csis.org/analysis/it-time-united-states-again-show-leadership-wto>

Figure 1 : Abattage de porc aux États-Unis, par mois



Source : USDA NASS

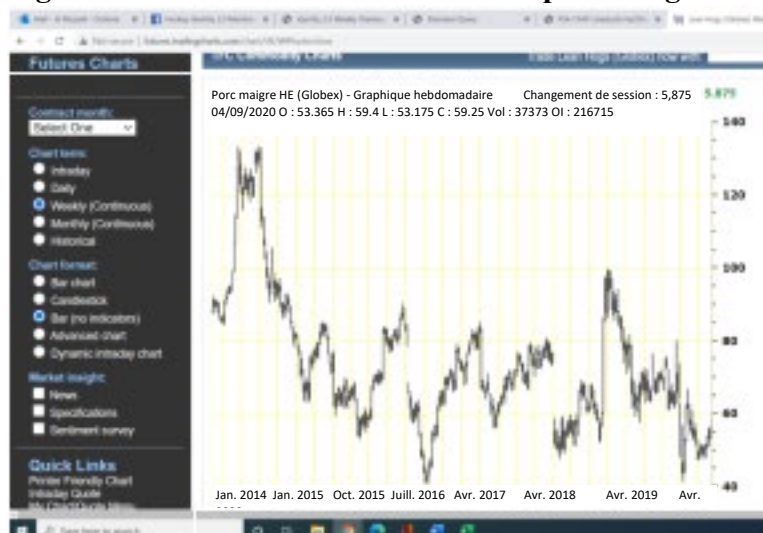
Figure 2 : Commercialisation du porc au Canada



Source : Conseil canadien du porc

Le Canada n'a pas suivi la même trajectoire de croissance importante de la production de porc que les États-Unis, mais a subi les effets sur les prix de l'expansion américaine. Ceci est illustré dans la figure 3, sur la base des contrats à terme du CME. Essentiellement, le graphique montre que le contrat à terme du porc maigre n'a pas réussi à créer un engouement majeur depuis 2014, à une brève exception au début du printemps 2019. Au contraire, même avec les augmentations structurelles de la demande de porc aux États-Unis associées à la peste porcine africaine en Chine, les prix du porc aux États-Unis n'ont pas augmenté, sous le poids de l'augmentation de la production américaine. Le Canada partage un modèle de prix du porc avec les États-Unis dans le cadre du libre-échange et de l'arbitrage géographique et la baisse des prix du porc aux États-Unis a freiné la croissance des prix au Canada.

Figure 3 : Prix des contrats à terme du porc maigre CME, en continu



Source : futures.tradingcharts.com

La croissance de l'abattage de porcs aux États-Unis est clairement antérieure au soutien du PFM et du PAFC; cependant, il est également en grande partie antérieur à l'impulsion de la demande représentée par la demande d'exportation de la Chine après l'épidémie de peste porcine africaine. Au contraire, avec ces mesures de soutien maintenant en place pour les porcs, il y a moins d'incitation à réduire le troupeau porcin américain et à équilibrer l'offre avec la demande et il y a peut-être une incitation à une nouvelle expansion — ce qui signifie que les prix du porc, globalement faibles, devraient se maintenir, aux États-Unis et au Canada⁶.

Agri-stabilité au temps d'un soutien américain *ad hoc* continu

Outre les difficultés évidentes que le soutien actuel des États-Unis engendre en termes de baisse des prix et d'augmentation de leur volatilité, il existe des caractéristiques de conception d'Agri-stabilité qui le rendent vulnérable dans l'environnement actuel. En particulier, la marge de référence, basée sur la moyenne olympique des marges de production passées d'Agri-stabilité, s'érodera face à des ralentissements pluriannuels. En d'autres termes, les trois années comptées dans le calcul supposent un retour général vers les marges de production moyennes. Cette conception générale d'un indice de référence du revenu agricole remonte au PCSRA et au Programme canadien du revenu agricole, conformément à l'annexe II de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture. Une baisse structurelle des prix et revenus des fermes entraînera une baisse des revenus agricoles et, avec le temps, érodera les marges de référence et la notion de stabilisation dans le cadre d'Agri-stabilité. Face à des réductions soutenues des marges de production, la probabilité de paiements d'Agri-stabilité diminuera. L'annexe à la fin de cette note en fournit une illustration.

Cette conception d'Agri-stabilité et de programmes qui l'ont précédée s'est réalisée dans un environnement sans soutien ponctuel important ou répété des États-Unis et avec un soutien agricole globalement en baisse — en particulier le soutien qui perturbe le marché — et une

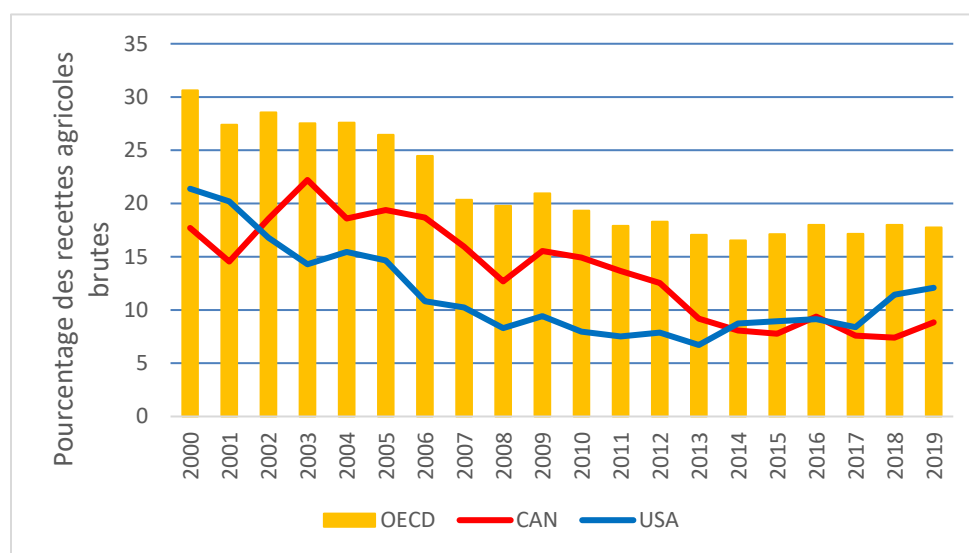
⁶ À la fin du mois de septembre 2020, le marché à terme du porc CME a connu une reprise, apparemment liée à la notification de la peste porcine africaine en Allemagne et à la vigueur prévue des exportations américaines de porc vers la Chine.

réduction très prononcée du soutien au Canada et aux États-Unis. Cette situation a maintenant brusquement changé.

La figure 4 fournit un certain contexte, en utilisant les estimations du soutien aux producteurs de l'OCDE pour les États-Unis, le Canada et les pays de l'OCDE, actualisées jusqu'en 2019. La figure montre une tendance générale à la baisse du soutien, avec les États-Unis et le Canada à des niveaux très similaires pendant la majeure partie de la dernière décennie, le soutien aux producteurs représentant environ 8 à 9 % des recettes monétaires agricoles. Cependant, les données pour 2018 et 2019 présentent un renversement pour les États-Unis, les niveaux de 2019 passant à environ 12 % des recettes monétaires agricoles. L'ESP du Canada pour 2019 est similaire à celle des dernières années, à un peu moins de 9 %.

Ces augmentations du soutien américain — cohérentes avec les paiements PFM et CFAP et observées dans les données de l'OCDE — ont précisément mis en place la situation qui risque d'éroder les marges de référence d'Agri-stabilité. Agri-stabilité et ses prédécesseurs n'ont pas été développés dans un environnement comme celui-ci et sont mal équipés pour y faire face.

Figure 4 : Estimations du soutien aux producteurs de l'OCDE — Moyenne des États-Unis, du Canada et de l'OCDE



Source : OCDE <https://data.oecd.org/agrpolicy/agricultural-support.htm>

Solutions de rechange pour la GRE au Canada

Un risque important auquel le Canada est confronté dans le cadre du dialogue sur la GRE dans l'agriculture et particulièrement concernant Agri-stabilité est que les réformes proposées ne répondent pas à l'objectif. Les éléments s'alignent pour conclure des risques beaucoup plus importants pour les revenus agricoles que ceux qui existaient dans le passé — le passé qui encadrerait les caractéristiques de conception des programmes actuels de GRE. Les risques sont tels qu'il faut considérer à la fois ceux qui pourraient affecter à la baisse les revenus des agriculteurs au point de les rendre insuffisants et les risques menaçant le maintien de la capacité actuelle du secteur agroalimentaire dans l'avenir. Il y a donc des risques à court et à long terme auxquels il faut s'attaquer.

Dans cette situation, ne rien faire n'est pas une option réaliste, car l'agroalimentaire canadien risque d'être bouleversé. C'est aussi une situation complexe et difficile. Le Canada n'a pas les moyens de trésorerie d'égaliser les subventions américaines. Les paiements agricoles *ad hoc* au Canada sont sur la base des revenus admissibles au calcul de la marge Agri-stabilité au cours de l'année de programme, mais ne sont pas inclus dans la marge de référence; ils peuvent également être compensés par les paiements ultérieurs d'Agri-stabilité et récupérés s'ils dépassent le paiement admissible d'Agri-stabilité. Le Canada poursuit ses efforts pour revitaliser l'OMC et, à ce titre, a intérêt à rester dans les limites convenues pour le soutien qui peut perturber le marché.

L'industrie canadienne a demandé le rétablissement du déclencheur à 85 % d'Agri-stabilité⁷. Il a également été suggéré que la limitation de la marge de référence soit supprimée. Le premier pourrait aider à résoudre les problèmes de trésorerie immédiats et le second offrirait des paiements plus importants à certaines parties de l'industrie. Ces deux mesures ont au mieux une fenêtre de deux ans pour remédier aux effets actuels sur le commerce et les subventions des États-Unis.

Dans une période normale, le Canada, éventuellement rejoint par d'autres pays, pourrait organiser une action de mesures compensatoires contre certains produits aux États-Unis, par exemple le porc. Cependant, sans un organe d'appel de l'OMC fonctionnel, les États-Unis pourraient simplement faire appel de toute décision et remettre le résultat de la détermination initiale aux calendes grecques. En outre, sous l'administration américaine actuelle, toute critique de la politique et de la pratique américaines, comme une action de mesures compensatoires, pourrait provoquer des représailles de la part des États-Unis, quelle qu'en soit la raison.

La réalité est que toute conception d'un bon programme de GRE dépend des politiques et de la prévisibilité des comportements des partenaires commerciaux du Canada et des concurrents mondiaux. Ce qui n'est pas le cas actuellement et, selon toutes apparences, cela ne le sera pas pour une certaine période de temps. Dans l'intervalle, le Canada doit prévoir l'adversité. Cela fait passer le problème de la GRE d'une conception élégante visant à protéger les revenus agricoles et les flux de trésorerie — dans le cadre de son intérêt à honorer les engagements relatifs aux mesures régissant le soutien interne — au besoin périodique d'injections de fonds pour protéger la viabilité économique du secteur agroalimentaire canadien et des investissements réalisés selon sa capacité.

Ce changement, entraîné par l'adversité, pourrait conduire à une utilisation considérablement accrue des prêts contingentés par les gouvernements ou leurs intermédiaires pour fournir des liquidités immédiates aux exploitations agricoles et aux secteurs des produits de base confrontés à un environnement beaucoup plus difficile, à faible coût ou sans coût, et avec des conditions de sécurité et de remboursement favorables. Les paiements anticipés et les extensions apportées au programme de paiements anticipés pour minimiser les dommages commerciaux peuvent fournir un modèle ou un point de départ pour la discussion stratégique qui doit avoir lieu.

⁷ <https://www.producer.com/2020/06/groups-urge-agristability-reform/>

Conclusion

Cette évaluation d'Agri-stabilité et du contexte plus large de la GRE laisse croire que le Canada a environ un an pour travailler avec les provinces, les représentants des producteurs, des filières agricoles et de nombreux autres acteurs à travers le pays afin d'établir les orientations stratégiques futures de la GRE. Cela ne signifie peut-être pas la destruction de la structure actuelle du programme, bien que des modifications et un soutien supplémentaire du programme soient nécessaires. Certes, le résultat des élections américaines de novembre pourrait donner une image plus claire de la politique étrangère et commerciale américaine.

Cet effort concerne non seulement l'agriculture, mais aussi les priorités de la politique étrangère du Canada, la politique fiscale, les négociations commerciales, notamment en ce qui concerne le remplacement ou la modification de l'organe d'appel de l'OMC pour le rendre efficace, ainsi que le rôle futur de l'agriculture dans la lutte contre les changements climatiques. Cela signifie que le tableau actuel des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux de l'Agriculture devra être élargi pour y intégrer largement ces considérations. Cela représente un changement fondamental dans l'élaboration de politiques pour les programmes agricoles, avec une plus grande complexité et avec plus de participants. Les ministres FPT de l'Agriculture devront faire preuve d'un fort leadership dans l'établissement des limites du débat et devront s'engager à attirer d'autres ministres du gouvernement et de groupes non agricoles pour faire des progrès.

Sans cet effort général, l'agriculture pourrait être reléguée à recourir aux paiements *ad hoc* sur une base continue avec un risque élevé de contestations devant l'OMC ou de représailles de la part d'autres pays, brisant ainsi l'objectif d'équité régionale et par commodité, qui est intégré dans la politique agricole canadienne des 20 dernières années.

Enfin, il n'y a pas de solution définitive ou toute faite pouvant satisfaire à l'environnement potentiel des prochaines années, mais plutôt une attention constante à porter à l'évolution des actions des gouvernements. Il est important de reconnaître la nécessité d'un signal précurseur des mesures prises par les gouvernements FPT pour éviter les ajustements inappropriés de la capacité de production au prévision des forces du marché actuelles et les tendances du marché international futures. Le secteur a besoin de reconnaître que les gouvernements y travaillent et n'attendent pas que les dommages soient faits avant d'y répondre.

Annexe : Comprendre la réduction des marges de référence Agri-stabilité

La marge de référence d'Agri-stabilité se calcule par une moyenne olympique des marges de production annuelles passées, avec les ajustements applicables⁸. Une moyenne olympique prend les marges de production des cinq années précédentes, retire la marge de production la plus élevée et la plus basse et calcule une moyenne simple des trois années restantes pour établir la référence.

Pour cette raison, le niveau et la structure des marges de production annuelles passées alimentant la formule de la moyenne olympique sont assez importants dans le calcul de la marge de référence. Plus précisément, une baisse séquentielle des marges de production annuelles peut se projeter dans le futur et réduire les marges de référence et la couverture disponible pendant une période prolongée.

Prenons deux scénarios : selon le scénario A, la marge de production d'une ferme varie de façon aléatoire chaque année entre 100 000 \$ et 125 000 \$. Dans le scénario B, une ferme a trois ans de marges de production stables à 125 000 \$, suivies d'un ralentissement constant diminuant à un rythme de 5 000 \$ / an. Avec les cinq premières années de marges de production annuelles, les marges de référence peuvent être calculées sous forme de moyennes olympiques jusqu'à la 10^e année et comparées à partir de la 5^e année.

Ceci est illustré à la figure 1. Au départ, la marge de référence pour le scénario B est plus élevée, car elle comprend deux années avec une marge de production de 125 000 \$ (année 5) et une année de marge de production de 125 000 \$ (année 6). Cependant, à mesure que des marges de production progressivement plus faibles entrent dans le calcul de la marge de référence, la marge de référence B diminue et, à la huitième année, tombe en dessous de la marge de référence A. En revanche, la marge de référence A qui n'a aucune tendance qui lui est associée oscille entre environ 112 000 \$ et 119 000 \$.

Ces scénarios sont simplifiés et stylisés pour illustrer le fait que sous une pression constante à la baisse sur les marges de production, la marge de référence commencera à s'effondrer, par rapport à un scénario dans lequel les marges de production varient de manière aléatoire d'une année à l'autre dans une fourchette donnée.

La problématique est que l'utilisation prolongée des subventions *ad hoc* par les États-Unis poussera le Canada vers le scénario B.

⁸ Il existe de nombreuses nuances importantes, telles que le traitement des paiements de programmes antérieurs, les changements d'inventaire et les changements dans la structure de l'entreprise agricole. Cette discussion ne traite que de l'essence des marges de référence d'Agri-stabilité. Le détail est disponible dans le manuel Agri-stabilité : <https://www.agr.gc.ca/eng/agricultural-programs-and-services/agristability/resources/growing-forward-1-program-handbook/?id=1294427843421>

Annexe Figure 1 :
Marges de référence d'Agri-stabilité simplifiées selon d'autres scénarios

